

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret

Siège social : 1 Rue Marguerite Frichelet – 74230 THONES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale Le Villaret relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 8 avril 2026


SORHOGEKO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
04 78 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	3 071	3 071		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 211	21 211		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	303 173	46 595	256 578	257 572
Constructions	3 505 972	2 320 282	1 185 690	1 267 291
Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 903	108 372	7 531	12 157
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	478 613	458 361	20 252	39 216
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	70 155		70 155	68 708
Prêts				
Autres				
TOTAL I	4 498 098	2 957 892	1 540 206	1 644 943
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	10 348		10 348	12 413
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 457	4 718	143 739	252 411
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	267 539		267 539	324 324
Valeurs mobilières de placement	250 000	2 690	247 310	296 048
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	271 990		271 990	103 676
Charges constatées d'avance	27 237		27 237	9 091
TOTAL II	975 571	7 408	968 163	997 964
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	5 473 669	2 965 300	2 508 369	2 642 907

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 755 030	1 908 934
Excédent ou déficit de l'exercice	(78 293)	(153 904)
Situation nette (sous total)	1 676 737	1 755 030
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	232 223	214 697
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 908 960	1 969 727
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		36 000
Provisions pour charges	102 940	40 577
TOTAL III	102 940	76 577
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174 227	256 074
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 927	133 939
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	105 366	109 006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 555	41 699
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	73 394	55 885
TOTAL IV	496 469	596 603
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 508 369	2 642 907

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	23 267	16 650
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 501 749	1 520 858
dont parrainages	47 619	48 519
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	458 520	406 667
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 311	82 335
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	58 574	1 385
TOTAL I	2 045 420	2 027 894
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	687 324	675 321
Aides financières	2 100	6 351
Impôts, taxes et versements assimilés	27 047	25 363
Salaires et traitements	922 727	949 377
Charges sociales	325 406	352 835
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	127 797	157 989
Dotations aux provisions	14 701	18 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	19 877	8 714
TOTAL II	2 126 979	2 193 951
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(81 558)	(166 056)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	310	2 994
Autres intérêts et produits assimilés	9 105	12 944
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 261	1 932
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	10 676	17 869
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 755	8 329
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	6 755	8 329
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 921	9 540

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(77 637)	(156 516)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		9 185
Sur opérations en capital		34 328
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		43 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		38 376
Sur opérations en capital		1 935
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		40 311
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		3 202
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	656	590
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 056 097	2 089 277
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 134 390	2 243 180
EXCEDENT OU DEFICIT	(78 293)	(153 904)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR du VILLARET - THONES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation du VILLARET est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 1 rue Marguerite Frichelet – 74230 THONES

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de BAC Pro Services à la Personne et aux Territoires, Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins, et Services à la Personne), Bac Pro Métiers de l'Accueil, D.E. Auxiliaire de Puériculture, BTSA DATR (Développement Animation des Territoires Ruraux), et préparation aux concours DEAP/DEAS, Accompagnement VAE Métiers Santé/Social, ainsi que des formations spécifiques sanitaires, secourisme, etc., pour des jeunes en formation de type « Initiale scolaire », ou pour des Jeunes et Adultes, alternants en Apprentissage ou Contrat de professionnalisation, ainsi que stagiaires de la Formation Continue.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 228 M², dont 884 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, équipées de matériels récents.

La MFR s'appuie sur un effectif de 22.58 équivalents temps pleins dont 15.36 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2023, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision de 39 000 € a été constituée afin de couvrir le risque lié à un litige prud'hommal.

Une provision sur charges a été constituée afin de couvrir un risque de rectification de cotisations salariales évalué à 11 662 €.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présents à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>14.15</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>9.05</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR LE VILLARET

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	66	5%	16	1%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	376	27%	327	24%
Entreprises : via OPCO	595	42%	713	52%
Particuliers	372	26%	325	24%
Sous total I	1 409	100%	1 381	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes		0%		0%
Etat	314	85%	307	90%
Régions	52	14%	33	10%
Autres collectivités territoriales	2	1%	2	1%
Sous total II	368	100%	342	100%
Autres organismes de formation	17	100%	13	100%
Autres ressources	-	0%		0%
Sous total III	17	100%	13	100%
Total des ressources	1 794	100%	1 736	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 794	100%	1 736	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 794	100%	1 736	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 908 934	(153 904)			1 755 030
Excédent ou déficit de l'exercice	(153 904)	153 904			
Situation nette	1 755 030				1 755 030
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	214 697		17 526		232 223
Provisions réglementées					
TOTAL	1 969 727		17 526		1 987 253

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	40 577	11 701		52 278
	36 000	14 662		50 662
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	76 577	26 363		102 940

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	3 311 3 952	4 718	3 311 1 261	4 718 2 690
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	7 263	4 718	4 572	7 408

TOTAL GÉNÉRAL	83 840	31 081	4 572	110 348
----------------------	---------------	---------------	--------------	----------------

Immobilisations

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 071		
Autres immobilisations incorporelles	21 211		
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 282		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	303 173		
Constructions sur sol propre	2 469 911		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	1 022 676		13 386
Installations techniques et outillage industriel	115 903		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	22 854		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	234 885		2 799
Emballages récupérables et divers	217 363		712
Immobilisations corporelles en cours			15 830
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 386 765		32 726
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	68 708		1 447
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	68 708		1 447
TOTAL GÉNÉRAL	4 479 755		34 173

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			3 071	
Autres immobilisations incorporelles			21 211	
TOTAL immobilisations incorporelles :			24 282	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			303 173	
Constructions sur sol propre			2 469 911	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			1 036 061	
Install. techn., matériel et out. industriels			115 903	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			22 854	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			237 684	
Emballages récupérables et divers			218 074	
Immobilisations corporelles en cours		15 830		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		15 830	4 403 661	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			70 155	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			70 155	
TOTAL GÉNÉRAL		15 830	4 498 098	

Amortissements

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	3 071			3 071
Autres immobilisations incorporelles	21 211			21 211
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 282			24 282
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	45 601	994		46 595
Constructions sur sol propre	1 569 259	52 861		1 622 121
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	656 037	42 125		698 161
Installations techn. et outillage industriel	103 747	4 625		108 372
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	22 854			22 854
Mat. de bureau, informatique et mobil.	413 032	22 474		435 506
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 810 530	123 079		2 933 610
TOTAL GÉNÉRAL	2 834 813	123 079		2 957 892

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	994		
Constructions sur sol propre	52 861		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	42 125		
Installations techniques et outillage industriel	4 625		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 474		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	123 079		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	123 079		

Produits à Recevoir

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	25 964 145 172
TOTAL	171 136

Charges à Payer

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	900
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 106
Dettes fiscales et sociales	33 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 400
TOTAL	48 715

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	27 237	73 394
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	27 237	73 394

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR LE VILLARET

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	4 718		4 718
Autres créances clients	135 726	135 726	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	26 964	26 964	
Groupe et associés	87 696	87 696	
Débiteurs divers	145 172	145 172	
TOTAL de l'actif circulant :	400 276	395 558	4 718
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 237	27 237	

TOTAL GÉNÉRAL	427 513	422 795	4 718
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	173 328	29 122	144 206	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	124 288	124 288		
Personnel et comptes rattachés	24 559	24 559		
Sécurité sociale et autres organismes	69 959	69 959		
Impôts sur les bénéfices	656	656		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 191	10 191		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 205	1 205		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	73 394	73 394		

TOTAL GÉNÉRAL	477 580	333 374	144 206	
----------------------	----------------	----------------	----------------	--